LE TRAITRE DREYFUS

CHEZ Me DEMANGE

Paris, 6 janvier. — Un rédacteur du *Journal* a interviewé le défenseur de l'ex-capitaine Dreyfus :

« C'est de l'affaire de « monsieur » Dreyfus que vous venez m'entretenir, a-t-il dit d'abord à notre confrère en le recevant de la manière la plus affable. Vous savez que je ne puis rien dire. On nous a mis l'huis-clos, c'est-à-dire qu'on nous a mis un cadenas aux lèvres.

» Je suis donc empêché de parler. Je ne puis que m'incliner et je m'incline devant une décision rendue à l'unanimité par le conseil de guerre, décision rendue d'ailleurs à *huis clos*.

» Pour moi comme pour tous, le « capitaine » Dreyfus est condamné et aux yeux de tout le monde il est coupable puisqu'il a été condamné. Mais, à part moi, dans mon *for* intérieur, je demeure persuadé de la façon la plus *absolue de son innocence*.

» Ma conviction n'a pas changé et je maintiens mes déclarations. »

LES PROTESTATIONS DE DREYFUS

Récit d'un témoin

Le *Figaro* publie le récit suivant fait par une personne qui a suivi toutes les phases de la matinée de samedi :

« A sept heures vingt minutes, un escadron de la garde républicaine, commandé par le capitaine Lebrun-Renault, arrivait à la prison du Cherche-Midi, y prendre possession du condamné. Deux gendarmes l'amenèrent au greffe et se disposèrent à le fouiller.

» — Est-ce bien utile, demanda Alfred Dreyfus, en les arrêtant du geste avec aux lèvres un triste sourire.

» — C'est l'ordre, répondit l'officier.

» On trouva dans les poches foulées quelques menus objets et des cigarettes qu'on laissa au condamné, puis les gendarmes lui présentèrent les menottes.

» — Est-ce l'ordre aussi de me mettre ces « machines » interrogea Dreyfus.

» Sans répondre, sur un geste du capitaine Lebrun-Renault, les gendarmes passèrent les menottes aux poignets de Dreyfus qui ne put réprimer un court mouvement de révolte.

» Cette opération terminée, le condamné se tourne vers l'officier qui, impassible, assistait à ces lugubres apprêts : « Vous voyez, mon capitaine, dit-il, tous les galons sont déjà décousus, ils ne tiennent que par un fil, les boutons aussi et aussi la bande du pantalon. Oserais-je vous demander de prier l'adjudant de faire vite quand nous serons là-bas ? On peut bien déchirer tous ces vêtements; ils ne me serviront plus à présent.

» Et comme le capitaine ne répondait pas, il ajouta : « Je vous regarde en face, vous voyez, mon capitaine, et si j'ose le faire, c'est que je suis innocent. Ma condamnation est le plus grand crime de ce siècle, on le verra du reste dans trois ans. *J'ai une famille qui va s'occuper* de moi et qui arrivera à prouver mon innocence. On regrettera bien alors la peine qu'on m'inflige aujourd'hui. »

» Cette protestation : « Ma condamnation est le plus grand crime de ce siècle » est revenue à diverses reprises sur les lèvres du *condamné*. Il la répétait encore au moment où, quelques instants plus tard, on allait le conduire à la parade d'exécution.

» A 8 heures moins 20, le cortège quittait la prison de Cherche-Midi pour gagner l'Ecole militaire. Deux cavaliers de la garde républicaine, revolver au poing, marchaient en tête, suivis d'un peloton. Le capitaine commandant l'escadron précédait la voiture cellulaire attelée de quatre chevaux dans laquelle avait pris place Dreyfus avec deux gendarmes.

» La voiture était flanquée à droite et à gauche de cavaliers. Un second peloton fermait la marche. C'est dans cet *ordre que* le convoi arriva à l'Ecole militaire.

» A huit heures moins dix, Dreyfus fut conduit dans une des salles de l'Ecole et laissé sous la garde du capitaine Lebrun-Renault. C'est là, dans cette pièce, que la conversation suivante s'engagea :

» — Vous n'avez pas songé au suicide, « monsieur Dreyfus » ? demanda le capitaine Lebrun-Renault.

» — Si, « mon capitaine », répondit Dreyfus; mais seulement le jour de ma condamnation. Plus tard, j'ai réfléchi : je me suis dit qu'innocent comme je suis, je n'avais pas le droit de me tuer. On verra dans trois ans quand justice sera rendue.

» — Alors, vous êtes innocent?

— Voyons, mon capitaine, écoutez : « On trouve dans un portefeuille d'une ammassade un papier annonçant l'envoi de quatre pièces. On soumet le papier à des experts. Trois reconnaissent mon écriture, deux déclarent que l'écriture n'est pas de ma main et c'est là-dessus qu'on me condamne.

» A dix-huit ans, j'entrais à l'école polytechnique. J'avais devant moi un magnifique avenir militaire, cinq cent mille francs de fortune et la certitude d'avoir dans l'avenir cinquante mille francs de rentes.

» Je n'ai jamais été un coureur de filles, je n'ai jamais touché une carte de ma vie, donc je n'ai pas de besoins d'argent. Pourquoi aurais-je trahi ? Pour de l'argent ? Non. Alors, quoi ? Et qu'est-ce que c'était que ces pièces dont on annonçait l'envoi ? Une très confidentielle, et trois autres moins importantes.

» — Comment le savez-vous?

» — Parce qu'on me l'a dit au procès. Ah ! ce procès à huis clos, comme j'aurais voulu qu'il fût public et qu'il eût lieu au grand jour ! Il y aurait en certainement un revirement d'opinion.

» — Lisiez-vous les journaux en prison ?

» — Non, aucun. On m'a bien dit que la presse s'occupait beaucoup de moi et que certains journaux proclamaient de cette accusation ridicule pour se livrer à une campagne antisémite. Je n'ai rien voulu lire.

» Puis, raide comme insensible, il ajoute : « A présent, c'est fini. On va m'expédier à la presqu'île Ducos. Dans trois mois, ma femme viendra m'y rejoindre. »

» — Et, interrogea le capitaine Lebrun-Renault, avez-vous l'intention de prendre la parole tout à l'heure ?

» — Oui, je veux protester publiquement de mon innocence.

» Devant cette déclaration nettement formulée, le capitaine *fit informer* le général Darras de la résolution de Dreyfus. Elle avait, d'ailleurs, été prévue, et un roulement de tambours devait lui couper la parole en cas de besoin.

Il était neuf heures moins dix lorsque quatre artilleurs entraient dans la salle.

— Voici les hommes qui viennent vous prendre, Monsieur, dit le capitaine Lebrun-Renault.

» — Bien, mon capitaine, je les suis, mais je vous le répète *les yeux dans les yeux*, je suis innocent.

Et il suivit les soldats. On sait le reste.

LA FORTUNE DU CONDAMNÉ

Mulhouse, 6 janvier. — On assure que l'ex-capitaine Dreyfus avait placé en Allemagne toute sa fortune, composée d'une *somme* de cent vingt-cinq mille francs en valeurs.

En outre des revenus de cette somme, Dreyfus possédait une part dans la manufacture existant ici sous la raison sociale Dreyfus et Cie, et gérée par son père et ses frères. Sa part dans les bénéfices de la maison était, paraît-il, chaque année d'environ 54,000 fr.

Pendant que le conseil de guerre de la Seine instruisait le procès Dreyfus, il paraît que Me Demange est venu à Mulhouse pour consulter l'existence de la fortune personnelle d'Alfred Dreyfus, l'avocat s'est procuré les preuves de cette fortune pour les soumettre au conseil de guerre.

La nouvelle que Dreyfus, capitaine de l'armée française, avait placé son argent en Allemagne, a péniblement impressionné ici. Beaucoup prétendent que Dreyfus avait voulu ainsi prendre ses précautions afin, s'il venait à être découvert, de pouvoir aussitôt quitter la France sans laisser derrière lui des questions d'intérêt à régler; mais on ne lui a pas laissé le temps de mettre ce projet à exécution.

A la prison de la Santé

Paris, 6 janvier. — Dreyfus occupe depuis hier à la prison de la Santé, une cellule située dans le quartier affecté aux prisonniers qui attendent leur *départ pour la* Guyane et la Nouvelle-Calédonie.

Depuis ce matin le condamné a revêtu le costume en grosse laine foncée des détenus, et cela non sans témoigner quelque répugnance. Il est aussi, quant au régime alimentaire, soumis à la stricte consigne de la prison : le matin à dix heures une soupe et un morceau de bœuf bouilli, le soir à 5 heures une gamelle de légumes secs.

Dreyfus que ce frugal repas ne satisfait pas à fait demander au directeur de la prison d'y ajouter un plat supplémentaire ; cette autorisation à paraît-il été refusée.

Dreyfus a passé une nuit assez agitée ; il s'est jeté hier sur son lit d'assez de bonne heure et a essayé de dormir.

Ce matin, conformément à la règle absolue de toutes les prisons de France, il s'est, non sans quelque mauvaise grâce, *résigné à balayer sa cellule* et à faire son lit.

A dix heures le gardien a apporté le repas du matin mais Dreyfus n'a touché qu'à peine aux aliments.

Le prisonnier a paraît-il fait demander à sa famille des vêtements de dessous ; les réglements de la prison ne s'y opposent pas.

Quant à l'attitude de Dreyfus elle est toujours froide presque hautaine.

Hier soir il a eu un moment d'affaissement, mais il a vite repris son sang-froid.

Son séjour à la Santé sera probablement de deux ou trois semaines, avant son départ pour le dépôt de l'île de Ré.

Dreyfus rayé des contrôles

Paris, 6 janvier. — Le traitre Dreyfus a été radié hier des *contrôles du recrutement* de l'artillerie et de la liste des anciens élèves de l'Ecole polytechnique.

LA DÉGRADATION DE DREYFUS

ET LA PRESSE

Du *Figaro*, sous la signature de M. Léon Daudet :

« L'idée de patrie est foncière et si hautaine, qu'elle puise des forces dans l'antithèse et que les attentats dirigés contre elle la surexcitent. Sur les débris de tant de croyances, une seule foi reste réelle et sincère : celle qui sauvegarde notre race, notre langue, le sang de notre sang et qui nous rend tous solidaires. Ces rangs serrés, ce sont les nôtres. Le misérable n'était pas Français.

» Nous l'avons tous compris par son acte, par son allure, par son acte, par son allure, par son visage. Il a comploté notre désastre, mais son crime nous a exaltés. Et comme, au milieu du tumulte, des commandements et des marches guerrières jusqu'à ce spectacle maudit, je vois se dresser devant moi l'altière et simple colonne élevée « à la mémoire des officiers et soldats des armées de terre et de mer tombés au champ d'honneur pour la défense de la patrie ».

De M. de Cassagnac, dans l'*Autorité* :

« C'est à cette femme, dont le sort est affreux : c'est à ces petits enfants, dont l'avenir n'est qu'un fleuve de boue à remonter jusqu'à la source, qu'il aurait dû songer et avec des larmes de sang, pour le mal qu'il leur a fait, pour la honte qu'il leur inflige, pour le déshonneur qu'il leur lègue.

» Et s'il était tellement endurci dans son crime, qu'il ne pouvait regretter d'avoir vendu son pays, il aurait dû, tout au moins, demander pardon à l'épouse, pardon aux petits !

» Hélas ! il n'a songé à eux — c'est horrible — que pour les vendre aussi, que pour les livrer aussi; car il s'est écrié : « Je jure sur la tête de ma femme et la tête de mes enfants que je suis innocent ! »

» Pourquoi cet épouvantable serment sur des têtes innocentes ?

» Pourquoi ce blasphème de malheur qu'il jette, sans conscience, au milieu de son foyer désert, désormais en deuil ?

De l'*Estafette* :

« Traître, oui. Et pour deux millions nous dit-on de source sûre. Deux millions pour mettre l'étranger à même de préparer l'invasion. Il s'est trouvé un officier pour accepter cette marchandise, pour le solliciter peut-être ? Comme la honte de celui-là fait mieux ressortir le patriotisme de tous les autres.

» Mais qui dira par quelle déviation du sens moral, par quelle aberration criminelle a dû passer cette conscience pour en arriver-là ? Avenir, fortune, il avait tout sous la main. L'excuse, on a beau chercher, on n'en trouve pas l'ombre. C'est un cas monstrueux de pathologie morale. »

Du *Rappel* :

« Innocent » ?... Il semble qu'un innocent se fût débattu, eût pleuré, eût rugi, eût trouvé des accents déchirants pour attester son innocence, ne fût pas, en tout cas, resté figé dans cette impassibilité voulue ou tous les assistants n'ont vu qu'un dégénérement, qu'un masque.

» Ah ! si on pouvait le soulever, ce masque ; si, comme me le disait, hier matin, dans la cour de l'Ecole militaire, M. Jules Claretie, « si on pouvait voir sous le crâne de cet homme » qui est, au fond, ce Dreyfus ? Quels ont été les mobiles de son inexpiable trahison ? à quelle influence a-t-il obéi ? Quelle main l'a poussé ? Le saura-t-on jamais ? »

De l'*Echo de Paris* :

« Difficilement on pourra considérer comme un adoucissement le transport à ces îles inabordables et insalubres. Au paradis entrevu de la presqu'île Ducos, la substitution de cette résidence ne plaira sûrement pas au fanfaron qui a joué jusqu'au bout son rôle avec assez de virtuosité pour troubler certaines consciences.

» Il fallait couper court à ces affirmations injustifiées que le traître avait pu compter sur des protections. Le ministère a eu raison de décider la présentation immédiate d'un projet de loi. »

De la *Libre Parole* :

« *Dreyfus, par son crime*, s'est retranché lui-même non-seulement de la Patrie, mais de l'Humanité. Lorsqu'il débarquera à la presqu'île Ducos, le traître Châtelain lui-même serait en droit de lui dire :

» — Oui, c'est vrai, je suis un misérable, j'ai trahi, j'ai livré le fusil Lebel, j'ai vendu la France, mais c'était pour ma maîtresse qui voulait de l'argent. Je n'aurais jamais fait cela pour mettre de l'or dans ma caisse. »

De l'*Intransigeant* :

« C'est fait : l'armée française est à jamais débarrassée du traître Dreyfus. Il n'a plus rien de commun avec elle.

» Livré à la justice civile, il se trouvera maintenant à sa place parmi les malfaiteurs. Dans quelques jours il quittera le territoire, et l'opinion en éprouvera un véritable soulagement. »

Du *Radical* :

« Si l'ennemi a pu, à prix d'or, connaître quelque secret de la défense nationale, ce qu'il lui en coûte un pfennig, aujourd'hui, il apprendra que la France est bien vivante, résolue, et que, si elle frappe un traître chez elle, elle peut aussi frapper l'audacieux qui essaierait de porter atteinte à son indépendance et de voler son sol sacré. »

Du *XIXe Siècle* :

« L'armée a rejeté, à tout jamais, le misérable qui essaya de livrer, avec les secrets de la défense nationale, son pays à l'étranger. L'humiliation suprême, la dégradation infamante, avilissante, a été supportée par le traître avec un abominable sang-froid. »

Du *Petit Journal* :

« Jamais cet homme, dans lequel aucune fibre généreuse ne tressaille, jamais ce misérable, jamais ce bandit ne saura à quel degré d'exécration il est voué, ni ce que pèse la malédiction de tout un peuple ! »

Du *Soleil* :

« Ce qu'il faut, c'est fermer l'oreille à tout accès d'indulgence coupable, c'est qu'il soit seul avec ses remords, s'il en peut naître dans une conscience aussi avilie. »

AUX ILES DU SALUT

S'il est un projet de loi qui doit être voté presque d'acclamation, à la Chambre, c'est celui que le gouvernement déposera pour ajouter « les îles du Salut, comme lieu de déportation, à la presqu'île Ducos ».

Après cette exécution d'hier, dont Charles Formentin a si bien décrit ici l'imposante horreur, quand la silhouette du traître à demi déguenillé se fut engouffrée dans l'étroit couloir d'une voiture cellulaire, une impression dominait parmi les spectateurs, et, plus loin, parmi la foule : « Ce Judas, qui s'était raidi rageusement pour faire bonne contenance et dont ces efforts dénotaient l'abominable perversion d'esprit, ce Judas que l'on n'avait pu condamner à mort, parce qu'en France la loi est toujours au-dessus des mouvements d'opinion les plus vifs, songeait peut-être, à cette heure, qu'il s'en tirait à bon compte, et que, le calice bu, l'amertume s'éloignerait petit à petit de ses lèvres... »

Et l'on se reportait aux récits qui ont été faits de l'existence d'un « détenu politique » à la presqu'île Ducos. Dreyfus a, là-bas, un devancier, l'adjudant Châtelain. Sans doute, après la dégradation, le condamné a quelques dures épreuves encore à subir : c'est à son entrée dans la prison, l'endossement du costume de forçat, puis l'assujettissement au travail manuel et l'attente du transport, le voyage enfin, à fond de cale, côte à côte avec des incendiaires et des assassins gouailleurs qui, autrefois, peut-être, ont « tiré » convenablement leurs années de service militaire.

Mais, à la Nouvelle, depuis le départ de l'Ecole militaire, au trot des chevaux qui entraînaient la voiture *cellulaire, des mois et des mois se sont écoulés ;* le souvenir des émotions éprouvées, des tortures même (s'il en fut) s'est affaibli et, sous le ciel bleu, en face de la mer calme, la « *joie de vivre* » *qui résiste à tant de douleurs*, emplit de nouveau l'âme du traître qui se reprend à espérer... Qui sait ? On en revient ? Des amis, des parents, des corélligionnaires ne cesseront pas de s'intéresser au misérable, pour qui l'affection commande l'indulgence, sinon le pardon. Des secours arriveront, assez *importants même pour* permettre une évasion ? Et c'est un rêve d'existence nouvelle, régénérée, qui s'étend devant les yeux du « déporté politique »...

Pour l'instant, du reste, le régime *n'est pas trop dur* : Chatelain habite une maisonnette : il a un coin de jardin à sa disposition ; s'il voulait travailler, tromper l'ennui des longues journées, il le pourrait... S'il s'y refuse, le gouvernement le nourrit quand même et les heures passent lentement, tristes, mais supportables, au demeurant. Dans la fumée des cigarettes qui se succèdent, se précisent encore les fantômes de bonheur reconquis, la reconstitution d'une famille ici ou au loin, — à l'abri des gardes-chiourmes dont les visites fréquentes troublent seules cette torpeur de bête fauve encagée...

Voilà ce qu'est l'internement à la presqu'île Ducos; voilà ce qui attendait Dreyfus, et, vraiment, c'eût été insulter la conscience publique, si violemment révoltée, que de lui laisser à penser que le châtiment, à la longue, s'atténuerait de cette façon.

Tout autre est la déportation aux îles du Salut. C'est sur cette terre, en Guyane, qu'a éclaté récemment la révolte des anarchistes, si énergiquement réprimée. Là, plus de songes bleus, les yeux dans le vide, les mains aux poches ; plus de contemplation fainéante ni d'évocation d'un avenir meilleur. Aucune chance d'évasion : à toutes les minutes, une surveillance incessante, exercée par des gardiens qui, sa la première menace, mettent le revolver au poing. Et, pour compagnons, la même lourde qu'à l'île de Ré, faussaires et malandrins de toute sorte, insolents, moqueurs et mechants...

C'est ce voisinage, ce compagnonnage qui convient à Dreyfus. S'il lui arrive au cœur une parcelle de sens moral, la rage, la honte qui l'ont éteint, hier matin, en dépit de sa crânerie affectée, le saisiront de nouveau, à tout moment; ce sera, pour lui, un perpétuel recommencement de l'exécution publique où il a été couvert d'injures et d'opprobres.

Et si, par malheur, surgissait encore quelque Dreyfus, si l'exemple ne portait pas les fruits qu'on est en droit d'en attendre, on saura, du moins, que les Judas qui ne seront pas attachés au poteau de fusillade n'auront plus la chance de s'ensevelir, vivants, dans un oubli réparateur.

LA SITUATION EN BELGIQUE

Une interview de M. Théodor, leader du groupe démocratique chrétien. — Les partis et le socialisme.

Brun, grand, mince, visage basané, œil clair, scrutateur, lèvres fines, graves, la moustache et la tournure d'un militaire, tel est au physique le de Mun belge, avec lequel je viens d'avoir la conversation suivante :

— Comment expliquez-vous que les principes démocratiques aient pénétré si rapidement et si profondément vos populations ouvrières?

De sa voix brève, incisive, le jeune député répond :

— J'attribue ce résultat à deux causes :

D'abord, à ce que la Belgique est, avant tout, un pays industriel, à population très dense; ensuite, parce que je ne connais pas un homme aussi *discoureur* que le Belge.

Il discute religion, économie politique à l'*estaminet, aux meetings* avec les camarades ; chez lui, avec sa femme et ses enfants. Bref, il discute partout. Et, ajoute mon interlocuteur, si les ouvriers sont ici relativement éclairés, c'est que — comme dit le proverbe — du choc des idées sort la lumière.

Vos doctrines ont-elles fait de nombreux prosélytes ?

— Plus qu'on ne pense. Le mouvement démocratique chrétien, malgré son extrême jeunesse, — il est le fils du *rerum novarum*, venu pour indiquer au monde la voie dans laquelle il faudra désormais marcher, — a conquis déjà droit de cité dans les provinces de langue française, et commence même à gagner les Flandres.

Je crois pouvoir affirmer que toute la jeunesse flamande est de cœur avec nous, c'est-à-dire avec le *Saint-Père*.

— Et votre clergé entre-t-il aussi dans les vues de Léon XIII ?

— En Belgique, comme en France, la plupart des hommes d'Eglise s'entêtent à demeurer fidèles au conservatisme social; nos vieux curés ne seraient pas éloignés de considérer comme des *antéchrists* ces prêtres d'élite — tels mon collègue l'abbé Daens, l'abbé Pottier, Mgr de Harlez — qui ont embrassé avec enthousiasme la morale humanitaire de Jésus.

— Comment êtes-vous considérés par le parti catholique ?

— Mais... comme des hérétiques. En attendant que les conservateurs adoptent nos théories, ce qui arrivera par la force des choses, leur grand chef, M. Woeste, s'apprête à nous faire une guerre presqu'aussi acharnée qu'aux socialistes.

— Et avec ces derniers, quels sont vos rapports ?

— Ils sont jusqu'ici fort courtois. Nous savons gré aux représentants du Parti ouvrier de ne pas être partis en guerre au cris de : « A bas la calotte ! » et d'avoir, au cours de la fameuse période électorale qu'on vient de traverser, — sans doute par pure tactique, — déclaré qu'ils n'entendaient porter aucune atteinte, ni à la liberté de conscience, ni au respect du sentiment religieux.

— Est-ce que vous voterez avec la députation socialiste ?

— Quelquefois; notamment lorsqu'il s'agira des réformes ayant pour but la création de syndicats professionnels et de l'intervention de l'Etat pour réglementer les salaires, etc.

— Entrevoyez-vous la possibilité d'une union définitive entre votre groupe et le socialisme ?

— Nous pourrons être, à l'occasion, des alliés, mais nous ne fusionnerons jamais avec les collectivistes.

— Pourquoi ?

— Parce qu'une question irréductible nous divise : la question des tendances.

Les socialistes s'imaginent que le problème social sera résolu quand tous les moyens de production — la richesse économique nationale — seront entre les mains de l'Etat; d'autre part, ils souhaitent, en véritables Jacobins qu'ils sont, l'égalité absolue pour tous, cette égalité dût-elle s'accomplir dans la médiocrité, voire dans la misère.

Enfin, ils ont la haine des supériorités, et rêvent l'absorption de l'individu par l'Etat. Les démocrates chrétiens, au contraire, restent les défenseurs déterminés de la propriété individuelle et de toutes les libertés politiques et économiques, — bornant leurs désirs à ceci : supprimer, par des moyens légaux, les abus dans quelque domaine qu'ils se rencontrent.

Et, conclut M. Théodor, énergiquement, je crois que l'avenir de la démocratie est là.

— Une dernière question :

D'après vous, quelles sont les plus fortes têtes du socialisme en Belgique ?

— Anseele, Vandervelde et Picard. Le premier est un organisateur génial : le second, prestigieux orateur, habile tacticien et de plus distingué sociologue, est une personnalité des plus remarquables qui rendra de précieux services à sa cause — si on veut suivre ses conseils ; le troisième, dit en terminant le jeune leader de la démocratie chrétienne belge, grâce à son admirable faculté de propagande par la parole et par la plume, est appelé incontestablement à exercer une influence considérable sur les destinées de son parti. (*La Patrie.*)

LES TEMPÊTES ET LA NEIGE

Paris, 6 janvier. — La situation atmosphérique reste troublée sur toute la surface de l'Europe.

Les dépêches signalent des tempêtes et des sinistres sur les côtes de la Méditerrannée et sur celles de l'Atlantique.

La persistance de la neige dans certaines régions fait redouter de nouveaux désastres.

LES TEMPÊTES

A Marseille, le Mistral souffle avec violence sur la ville, causant de nombreux dégâts. La Méditerranée est démontée. Plusieurs bateaux ont reçu des avaries même dans les bassins du port.

A Nîmes, à Beaucaire, à Alais, à Bessègues, au Vigan sévit un vent glacial. Le Rhône est presque à sec. Les ruisseaux sont gelés; la température est descendue jusque à 6 degrés au-dessous de zéro. Les courriers de Paris arrivent avec plusieurs heures de retard.

LA NEIGE

Foix, 6 janvier. — Cent hommes du 59e de ligne sont partis pour porter secours aux habitants du village d'Arlu. L'opération est difficile. Quatre machines sont bloquées entre Luzenac et Ax, et deux entre Luzenac et Tarascon. Les trains s'arrêtent.

On signale des catastrophes dans tout l'Ariège. A Seix un jeune homme de 26 ans, et à Ercé trois habitants ont été engloutis par l'avalanche.

Perpignan, 6 janvier. — Un véritable tourbillon de neige s'est abattu sur divers points du département. On demande des secours de tous côtés.

Alger, 6 janvier. — La ville d'Aumale disparaît sous la neige.

A Constantine les routes sont obstruées. Les tirailleurs disciplinaires creusent des tranchées.

Madrid, 6 janvier. — La neige tombée en abondance à Burgos et à Oviedo. A Santander les rivières débordent de nouveau.

REVUE DU COMMERCE DES LAINES

sur les marchés d'importation pendant l'année 1894

MARSEILLE

Janvier débute dans le calme Février est plus actif, sans changement dans les cours qui restent faibles. Même situation en mars et avril.

Cette longue période de stagnation décide les détenteurs à des concessions, de là un peu plus d'activité en mai ; activité qui s'accentue dans la deuxième quinzaine de juin.

C'est le début d'un mouvement assez important qui contribue à raffermir les cours, marquant même une amélioration sur certains genres. Mais cette amélioration ne se soutient pas, le calme reprend en juillet, plus particulièrement motivé par l'indécision qui règne sur le vote du « Bill Tarif » américain. Au mois d'août, ce vote a lieu, accordant la libre entrée à toutes les laines. Dès lors, une impulsion importante est donnée aux affaires, marquant une hausse de cinq centimes sur plusieurs sortes spéciales.

Septembre continue cette situation; le stock s'est écoulé régulièrement. En octobre, nous retombons dans le calme, mais les prix maintiennent leur fermeté.

Novembre et décembre restent dans la même position, avec un peu moins de fermeté dans les cours.

Le stock, qui au 31 décembre 1893 était de 31,100 balles, était, en janvier 1894, de 36,197 balles. En février, il baisse à 35,856 balles, à 32,762 balles en mars, à 31,222 en avril, à 27,397 en mai, à 23,776 en juin, à 26,800 en juillet, à 22,170 en août; il remonte, en septembre, à 22,400 balles, à 25,170 balles en octobre, à 28,205 en novembre. Il est en décembre, à 28,390 balles.

Les arrivages ont été en diminution de 8,724 balles. Nous revenons au chiffre d'importation de 1892, qui était de 65,751

Seules, les provenances du Levant et de Syrie marque un chiffre plus élevé.

Le Levant, qui avait été de 1,895 balles en 1893, a été, en 1894, de 5,160 balles.

La Syrie, qui avait été de 24,381 balles en 1893, a été en 1894, de 33,002 balles.

C'est sur les laines d'Afrique que porte tout particulièrement la diminution.

Elle s'explique, d'abord, par l'amoindrissement de la production occasionnée par l'exportation du bétail, dont le chiffre d'importation à Marseille augmente chaque année. Il s'est élevé, en 1894, à 1.350.309 moutons. Il y a, ensuite, la concurrence à l'achat sur les marchés de production, qui pousse les prix à des limites toujours exagérées.

Si nous considérons la situation de notre marché, nous pouvons déclarer que seul et à cause des qualités spéciales qu'il reçoit et des nombreux débouchés qu'il offre à la consommation, il a pu maintenir avec assez de fermeté les cours des divers genres importés, alors que les autres places, s'occupant tout spécialement de laines fines, ont subi des dépréciations importantes.

BARTHÉLEMY CAUNE.

NOUVELLES DU JOUR

L'élection de M. Ernest Carnot, à Beaune

Dijon, 6 janvier. — Inscrits, 14,881; M. Ernest Carnot, 8,896 voix. Il manque encore le résultat de 4 communes. M. Carnot est élu; il n'avait pas de concurrent.

Il s'agissait de remplacer le docteur Guéneau qui avait été élu comme député opportuniste en remplacement de M. Spuller élu sénateur.

M. Guéneau avait été élu au premier tour de scrutin par 6129 voix contre 2394 à M. Bouzérat, rallié.

M. Ernest Carnot est le fils aîné de l'ancien président de la République.

Il est ingénieur et était, il y a quelques jours encore, attaché aux *Messageries Maritimes*.

On se souvient que quelques semaines après l'attentat de Lyon, il épousa Mlle Chiris, fille du sénateur des Alpes Maritimes.

Dans sa profession de foi M. Ernest Carnot se borne à se réclamer du nom de ses ancêtres et de la haute situation occupée par son père.

L'élection de Lyon

Lyon, 6 janvier. — *Election au Conseil général.* — Ont obtenu : MM. Coste-Labaume, progressiste, 4562 voix : Bouget, progressiste, 1313 voix; Burousset, socialiste, 574; Brunel, candidat ouvrier, 366. Il y a ballottage.

Le capitaine Lebrun-Renaut devant le ministre de la guerre

Paris, 6 janvier. — On communique aux journaux la note suivante :

Le ministre de la guerre a interrogé le capitaine de la garde républicaine Lebrun-Renaut sur les affirmations qui lui sont attribuées par certains journaux, relativement à une conversation avec l'ex-capitaine Dreyfus. Le capitaine Lebrun-Renaut a certifié au ministre qu'il n'a fait de communication à aucun organe, ni représentant de la presse.

M. Jules Guesde à Reims. — Le cas de M. Mirman

Reims, 6 janvier. — Une réunion socialiste en l'honneur de M. Mirman a été tenue cette après-midi au Bal Français. Plusieurs discours socialistes ont été prononcés.

M. Guesde a protesté contre l'envoi de M. Mirman à la caserne.

Un ordre du jour blamant la conduite du pouvoir à l'égard de M. Mirman a été voté par les assistants qui se sont séparés aux cris de « vive Mirman ».

L'arrestation d'un rédacteur de la « Cocarde »

Paris, 6 janvier. — Le juge d'instruction Dopffer a transformé, hier, en mandat d'écrou, le mandat d'amener qu'il a décerné contre M. Sonzdillon, rédacteur à la *Cocarde* et ancien administrateur de la *Nation*, arrêté, ainsi que nous l'avons annoncé, sur la plainte en chantage de M. Félix Martin, ex-directeur de la Compagnie des chemins de fer du Sud.

L'anniversaire de Blanqui

Paris, 6 janvier. — Les socialistes ont célébré aujourd'hui l'anniversaire de Blanqui. Rendez-vous était pris à la *salle Lexcellent pour*, de là, se rendre sur la tombe du célèbre révolutionnaire, au Père-Lachaise.

La cérémonie n'a commencé que vers trois heures *moins le quart. A deux heures et demie* huit délégations étaient réunies à la salle Lexcellent. Parmi les personnalités socialistes on remarque MM. Camélinat et de Mérorval. Ces délégations ont apporté des couronnes d'immortelles rouges.

Des brigades d'agents, sous la direction de M. Debourry, assurait le service d'ordre dans le cimetière.

Tout semble indiquer que les choses se passeront sans incident.

Les blanquistes, à l'issue de la cérémonie, se proposent d'aller visiter le mur des Fédérés. Mais cette manifestation doit s'effectuer dans le plus grand calme.

La réunion des condamnés de la Bourse du travail

Paris, 6 janvier. — Les membres de la commission exécutive de la Bourse du travail et les *secrétaires des* syndicats invités à verser au Trésor le montant des amendes auxquelles ils furent condamnés pour infraction à la loi de 1884 se sont réunis, hier soir, à la Bourse du travail provisoire, afin de prendre une décision commune sur la suite à donner aux invitations du receveur des amendes.

La plupart des condamnés étaient présents; parmi eux, nous remarquons la citoyenne Coutant, qui écrivit dernièrement au *président de la République*, la lettre que nous avons publié.

La discussion, fort animée, n'a pas duré moins de quatre heures.

La citoyenne Coutant était d'avis que les condamnés demandassent à subir la contrainte par corps. D'ailleurs, plusieurs citoyens sont persuadés que le gouvernement reculerait devant cette extrémité.

D'autres délégués ont déclaré qu'ils étaient dans l'im*possibilité matérielle de donner le moindre acomple sur* le montant de leur amende.

Enfin, au contraire, certains secrétaires de syndicats, « voulant être débarrassés au plus tôt de toute tracasserie, » se montrent prêts à s'acquitter immédiatement envers le Trésor.

Néanmoins, après un vif débat, la majorité s'est prononcée pour le versement d'un acomple immédiat.

Quant aux moyens à employer pour réunir la somme *nécessaire, il est convenu que les syndicats, quoique con*damnés individuellement, se rendront solidaires les uns des autres pour le versement de leurs amendes.

Ils fourniront également les fonds réclamés aux membres de la commission exécutive, qui ont été condamnés solidairement, et dont le citoyen Faberot est le seul membre solvable.

L'amende des syndicats dénués de ressources sera payée proportionnellement par ceux qui sont plus riches, mais il est laissé à chacun le droit de se libérer personnellement en totalité, quand bon lui semblera.

L'avis général est donc — pour le moment — de payer *mais par petits versements* espacés le plus possible, afin de faire durer le temps cette dépense qui montre aux dires des intéressés, « le sentiment de solidarité qui anime la classe ouvrière. »

L'agitation électorale à Toulouse

Toulouse, 6 janvier. — L'agitation électorale bat son plein. Hier soir, deux réunions ont eu lieu.

Dans l'une, organisée par le parti radical socialiste et présidée par M. Leygue, député, M. Serres, ancien maire, a pris la parole. Il a passé en revue les travaux exécutés depuis 1886 et les projets préparés quand le conseil a été dissous. « Si notre mandat est renouvelé, dit-il, nous continuerons à bien faire et à laisser dire ». Il a protesté ensuite contre les accusations de fraude lancées contre son parti. Un ordre du jour a été voté « engageant tous les républicains à élire dimanche la liste radicale socialiste, qui sera une liste de protestation républicaine ».

La deuxième réunion était organisée par M. d'Adhémar et l'*Express du Midi*, sous la présidence de M. Dubouil. Une délégation de seize membres, quatre par canton, a été nommée; elle a été chargée de faire des démarches auprès de tous les groupes électoraux hostiles au conseil municipal dissous, pour arriver à la formation d'une « liste d'union toulousaine indépendante, sans étiquette politique, et de protestation contre les fraudes électorales. »

Les tisseurs de Roanne

Roanne, 6 janvier. — Les évènements viennent de prendre une tournure nouvelle : lors de son départ, le député Goussot avait eu la franchise de dire la vérité à quelques délégués qui l'accompagnaient à la gare, leur affirmant que les patrons n'étaient certainement pas tenus de traiter avec le syndicat. Cet aveu a eu l'avantage de faire réfléchir les grévistes et hier, la commission de la grève se rendait auprès de M. le maire pour l'informer que les tisseurs renonçaient à leur prétention de faire signer le tarif par le syndicat, ne demandant plus maintenant que le visa d'une délégation ouvrière prise en bloc dans tous les tissages.

Aujourd'hui le maire a réuni les fabricants dans son cabinet et leur a exposé les faits, les invitant à faire, de leur côté, tout ce qu'ils pourraient pour amener une entente.

Les fabricants ont répondu, à l'unanimité, qu'ils avaient établi un tarif général « aussi consciencieux et honnête que possible, » qu'ils voulaient bien s'aboucher avec des délégations de leurs usines respectives, mais qu'ils ne consentaient point à traiter avec une délégation générale.

A la suite de cette entrevue, M. le maire a réuni la délégation gréviste et lui a exposé le résultat de ses démarches. La délégation n'a pas accepté le tarif des patrons.

Les choses en sont donc toujours au même point ; seulement, ce n'est plus le syndicat qui est la cause de la grève, mais la question du tarif général.

Mort du général Dorlodot des Essarts

Paris, 6 janvier. — Le général de division en retraite Dorlodot des Essarts, ancien gouverneur de Belfort, *vient de mourir dans sa propriété de Corbigny* (Nièvre), non loin de Saulieu où il était né le 2 avril 1827.

M. Dorlodot des Essarts, qui était grand-officier de la *Légion d'honneur*, avait pris part, en qualité d'arbitre, aux manœuvres de Beauce, où ce général du cadre de réserve avait frappé tout le monde par sa vigueur.

Un préfet arrêté par les neiges

Perpignan, 6 janvier. — La neige est tombé en abondance dans tout le département.

Les communications sont presque partout interrompues. Ce matin, le préfet et M. Rolland, député, se rendant en voiture à Caravany pour inaugurer un ponton ont été pris dans un tourbillon de neige : ils ont dû rentrer à Perpignan

Le rappel de M. Ressman, ambassadeur d'Italie à Paris

Rome, 6 janvier. — Il est beaucoup question de changements parmi les titulaires d'importantes ambassades et, parmi eux, de M. Ressmann, ambassadeur d'Italie à Paris. On considère son retour ici comme imminent. On parle pour le remplacer du baron Blanc, actuellement ministre des affaires étrangères: mais, sur ce dernier point, il y a lieu à confirmation.

D'autre part, un télégramme de Rome informe l'*Agence Havas* que le *Giornale* croit savoir que M. Ressman va partir pour Rome, où son séjour serait probablement d'assez longue durée.

Rome, 6